

Réunion de la commission Territoires du 2 juin 2022

SYNTHÈSE

La commission Territoires du 2 juin 2022 s'est tenue en visioconférence via Zoom sous la présidence de M. Pierre-Philippe Combes.

1. **Le programme statistique 2022 de la statistique publique en lien avec les territoires** a d'abord été présenté par Michel Duée et Luc Brière, rapporteurs de la commission. Le programme annuel de travail de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a mis l'accent sur les travaux de collecte (notamment ceux du recensement de la population, interrompus pendant une année en 2020), ainsi que sur les zonages d'étude et les produits de diffusion. La révision de la grille de densité a été menée à son terme, il s'agit d'un zonage morphologique obtenu à l'aide d'une grille de carreaux de 1km de côté, passée de 3 à 7 niveaux, avec un gain en termes de finesse d'analyse ; la refonte des bassins de vie est en cours en 2022. Parmi les nouveaux produits de diffusion, le *Tableau de bord de l'économie française* (qui remplace le Tableau de l'économie française) est en ligne avec des données nationales et européennes et sera complété par un volet territorial, assorti de cartes par département. Une synthèse non exhaustive des travaux des services statistiques ministériels a ensuite été présentée, en faisant référence à ceux des SSM Collectivités locales, Agriculture, Culture, Transition écologique, Education, Santé/solidarité et Intérieur. Les échanges avec les participants ont notamment porté sur comment faciliter l'accès aux données et bien informer les utilisateurs sur les données existantes. Il a également été demandé si des données sur les effets de la crise sur les disparités entre territoires ruraux ont été produites.

2. La commission a ensuite traité **son sujet principal : le développement de l'information sur l'artificialisation des sols**, qui correspond à l'avis n° 6 du Moyen terme 2019-2023 du Cnis pour la commission.

Ce thème a été introduit par une présentation de Bertrand Ballet du SSM Agriculture, portant sur **Teruti**, une enquête statistique annuelle qui vise à qualifier les types d'occupation du sol (artificiels, agricoles et naturels) sur tout le territoire national depuis 1982 à l'aide de relevés de terrain. À raison de de 1 point tous les 250 mètres, tout le territoire national, outre-mer inclus, est cadrillé par 10 millions de points. Les relevés de terrain de l'enquête permettent de caractériser l'utilisation socio-économique du sol, mais la méthode a des limites intrinsèques liées aux incertitudes que les relevés comportent, ainsi qu'aux difficultés d'accès à certains points, couverts par photo-interprétation. Les résultats obtenus en 2020 indiquent qu'en France métropolitaine 9 % environ de la couverture des sols est artificialisée (le pourcentage passe à 8 % pour la France entière).

Pascal Lory, du ministère de la Transition écologique, a ensuite présenté **le dispositif de mesure de l'artificialisation des sols pour atteindre l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN)**. La présentation a indiqué que l'artificialisation a été récemment définie par l'article 192 de la loi Climat et résilience du 22/08/2021 comme l'altération durable de tout ou parties des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage. Dans la pratique, l'artificialisation dépend principalement de la couverture du sol. Le ZAN est un solde entre les sols qui s'artificialisent et ceux qui se désartificialisent sur un périmètre et sur une période donnés. La loi fixe un objectif national à l'horizon 2050 qui est d'atteindre un équilibre entre les flux. Le décret d'application pris à l'issue d'une concertation et en prévision du passage en Conseil d'Etat prévoit 5 catégories de sols artificialisés et 3 de sols non artificialisés. L'occupation effective est mesurée conformément aux standards du Conseil

national de l'information géolocalisées (Cnig). Le dispositif national de mesure est accessible par le *Portail national de l'artificialisation des sols*. Des simulations de l'occupation du sol à grande échelle ont été réalisées grâce à l'IGN sur Arcachon, et la France sera couverte fin 2024.

Puis, Usue Donezar, de l'Agence européenne pour l'environnement, a axé sa présentation sur **le Copernicus Land Monitoring Service**. Après un aperçu des produits aux différentes échelles, l'attention se concentre sur ceux plus pertinents pour visualiser la couverture du sol et son artificialisation. Il s'agit de l'Atlas urbain, des couches à haute, voire très haute résolution sur les données biophysiques et de « Corine Land Cover + » en cours de développement actuellement. Ces outils ont des applications sur les politiques urbaines. Elles sont mises à jour de plus en plus fréquemment, parfois tous les ans pour certains produits, de manière à pouvoir suivre les évolutions presque en temps réel.

Frédéric Lasseron, du Cerema, a ensuite proposé un aperçu de **quelques outils sur le foncier, utiles pour éclairer les propriétés des sols**. En plus des données foncières et immobilières, le Cerema met à disposition du public, des études, des analyses et d'autres produits de diffusion, qui accompagnent les politiques dans le domaine du foncier. À cela s'ajoutent des outils numériques, tels que Cartofriches, qui recense et contextualise les friches, et Urbansimul, qui permet de cartographier les données foncières à l'échelle très locale de la parcelle.

Anne Billaut, du SSM Transition écologique, a exposé **les enseignements de la comparaison entre sources réalisée sur le Calvados et le Gers**. Les cinq sources utilisées présentent un certain nombre de différences, qui expliquent que le taux de consommation (ou artificialisation) du sol obtenu à partir de chacune d'elle diffère, compris pour le Calvados entre 8,5 % et 13.7 %. L'étude propose aussi des éléments d'explications des écarts entre sources.

Pierre-Philippe Combes, enseignant-chercheur à Sciences-Po, a illustré **l'utilisation du machine learning pour l'obtention de données historiques de bâti et d'usage des sols** à partir de quatre séries de cartes historiques françaises de la période allant de 1750 à 2020. L'encodage, le géo-référencement et la superposition des sources historiques permet de documenter les changements d'usage des sols au fil du temps. La méthode est très chronophage, car elle soulève un certain nombre de problèmes qui nécessitent de corriger les images. Il en ressort que le bâti a presque doublé entre 1860 et 2020, mais les forêts et les routes aussi, au détriment des surfaces agricoles pour l'essentiel.

Nathalie Cloarec, de l'Insee, a présenté une étude sur **le repérage et la caractérisation des zones dédiées à l'activité économique en région Pays de la Loire**. L'appariement des données Sirene et des fichiers fonciers montre un desserrement de l'activité économique à partir des années 1970 et un essor important des zones dédiées à l'activité économique, qui s'accompagne d'une consommation d'espace. La modération foncière, qui accompagne la désartificialisation, est souvent opposée au développement des emplois sur le territoire, dans des zones qui attirent les entreprises, lesquelles tout à la fois consomment l'espace et contribuent significativement à la vitalité économique de la région.

Les échanges avec la salle ont surtout porté sur des demandes précisions sur le statut des parcs photovoltaïques, des pistes cyclables et de l'agriculture urbaine dans la nomenclature du décret d'application du ZAN, mais aussi sur des questions techniques (les seuils des polygones) et sur la gouvernance (le statut et le financement du dispositif sur le long terme notamment).

L'avis de la commission relève l'existence et la mise à disposition d'un nombre important de données et outils permettant la mesure de l'artificialisation des sols aux différentes échelles et adaptés au suivi de l'ambition de l'objectif ZAN. Il souligne qu'une attention particulière doit être portée à la tension qui peut se manifester localement entre la nécessaire désartificialisation de certaines zones et l'expansion des espaces de production économique.

Prochaine réunion de la commission « Territoires » : jeudi 24 novembre 2022